



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX**

Numéro de l'arrêté : URB_2024_10_370

**O B J E T : PERMISSION DE STATIONNEMENT
INSTALLATION D'UNE BENNE
177 RUE DU PLAT FOSSE
DU 19 AU 21 OCTOBRE 2024**

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de Police du Maire,

Vu la demande, en date du 14 octobre 2024 de Monsieur EVIN Eric domicilié au 177 rue du Plat Fossé - Raismes (59590) sollicitant l'autorisation d'installer, du 19 au 21 octobre 2024, une benne devant le domicile pour des travaux.

Considérant la demande de Monsieur EVIN Eric à l'occasion de l'installation d'une benne devant le 177 rue du Plat Fossé à Raismes 59590, il y a lieu de prendre toutes les mesures en vue de préserver la sécurité publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Le demandeur Monsieur EVIN Eric est autorisé à déposer une benne devant le 177 rue du Plat Fossé à Raismes (59590), du 19 au 21 octobre 2024, pour des travaux de rénovation.

Article 2 : À cet effet, le stationnement sera interdit devant le 177 rue du Plat Fossé à Raismes (59590)

Article 3 : Le trottoir sous la benne sera protégé pour éviter la détérioration du revêtement.

Article 4 : Le demandeur assurera le nettoyage du trottoir, du parking et du fil d'eau, après l'enlèvement de la benne.

Article 5 : Le demandeur se chargera de l'affichage de l'arrêt municipal, de façon visible, avant l'installation de la benne.

Article 6 : Les travaux ci-dessus autorisés devront être complètement terminés le 21 octobre 2024 au soir.

Article 7 : Immédiatement après la fin des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous décombres et matériaux, de réparer tous dommages et de rétablir, à ses frais, après avis donné deux jours à l'avance à la Mairie, la voie publique et ses dépendances.

Article 8 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. Le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- à M. le commissaire de Police de Raismes
- Aux services de la Police Municipale, chargés de son exécution.
- Au responsable de Voirie de la Ville de Raismes
- Au Service d'Interventions Quotidiennes
- Au demandeur,

Raismes, le 16 octobre 2024

Le Maire

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation
Le conseiller municipal délégué,
Jean-Paul BIREMBAUT



Affiché le.....	17 OCT. 2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Document exécutoire à compter du.....	17 OCT. 2024
Notifié le	17 OCT. 2024